

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1203 Fondements disciplinaires et didactiques en sciences économiques et sociales			
Code	PERH1B23SCES	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Stéphanie CHAPELLE (stephanie.chapelle@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Isabelle AVET (isabelle.avet@helha.be) HELHa Loverval Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des sciences économiques et sociales de la 1^{re} à la 3^e secondaire. Elle porte sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

- D'appliquer les bases de la démarche des sciences économiques et sociales et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour enseigner.
- De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

Les étudiants seront évalués sur ces différents acquis d'apprentissages.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH1B23SCESA Fondements didactiques en sciences économiques et sociales 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH1B23SCESA Fondements didactiques en sciences économiques et sociales 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques en sciences économiques et sociales			
Code	13_PERH1B23SCESA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Camille PROVOST (camille.provost@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant(e) des fondements disciplinaires et didactiques nécessaires à l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Elle porte en partie sur l'identification des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

AA terminaux: Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche.

AA spécifiques: au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de/d':

- appliquer les bases de la démarche des sciences économiques et sociales et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires prévus dans le Tronc commun pour enseigner.
- faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Sur base de thèmes/contenus en lien avec les référentiels du tronc commun en FHGES, l'étudiant s'initie à la démarche des sciences économiques et sociales au service des apprentissages visés avec un focus particulier sur des thématiques du TC. Un focus particulier sera mis sur les thèmes de la S1 (les échanges économiques et sociaux dans l'espace numérique) ainsi qu'une partie des thèmes de la S2 (la mondialisation).

Démarches d'apprentissage

Le cours comprend diverses activités (travaux de groupes, individuels, exposés, cours magistraux, recherches, etc.). Lors des heures d'autonomie, les étudiants auront soit un travail à fournir, en général en groupes, soit une remédiation à la discipline.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux seront notés de manière formative afin que l'étudiant puisse savoir ce qui est acquis ou non.

L'étudiant peut à tout moment signifier au professeur ses difficultés, des heures de cours seront prévues à la fin du quadri pour des révisions avec le professeur.

L'étudiant peut soumettre de nouveaux travaux lorsqu'une évaluation formative a été insatisfaisante afin de s'entraîner davantage.

Sources et références

Quotidiens et presse spécialisée (sciences humaines par exemple) sont à consulter quotidiennement/mensuellement, suivant les dates de parution.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les powerpoints seront déposés sur la plateforme, ainsi que des ressources complémentaires.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte sur les connaissances, savoirs et savoir-faire travaillés en cours. Il s'agit d'un examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).